

REGION LANGUEDOC ROUSSILLON

CTREA Languedoc Roussillon du 3 juillet 2015

MOTION Réforme territoriale de l'Etat

Les représentants des personnels au nom du SNETAP FSU

Rappellent que l'Enseignement Agricole est une composante à part entière du dispositif d'enseignement initial national, et que son organisation administrative doit de facto être calquée sur celle de l'Education Nationale ;

Considèrent que la proximité géographique entre les établissements d'enseignement agricole et l'autorité académique dont ils dépendent est indispensable pour assurer un fonctionnement réactif, efficace, approprié, et adapté à chaque établissement ;

Insistent sur l'insertion de chaque établissement d'enseignement agricole dans son territoire et sur la nécessité qui en découle de les connaître individuellement parfaitement pour piloter l'ensemble ;

Estiment que, si une coordination est nécessaire au niveau de la future région, elle ne doit pas se substituer à la structuration actuelle et en réduire par suite les instances de concertation et de dialogues, mais en assurer la cohérence.

Les représentants SNETAP FSU demandent le maintien dans chacune des régions actuelles :

d'un Service de Formation et de Développement doté d'un directeur délégué à l'EA, dépositaire de l'autorité académique,

des différentes instances de concertations et de dialogue (CREA, CTREA, CHSCT, CCPR) ainsi que de la commission d'appel.